

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 11 février 2020

DELIBERATION
n° CA 2020 - 14

relative au tarif de la préparation d'été de l'Institut d'Etudes Judiciaires
Année universitaire 2019/2020

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L712-3 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE UNIQUE

Le tarif de la préparation d'été de l'Institut d'Etudes Judiciaires de Toulouse, pour l'année universitaire 2019/2020, est fixé à 650 €.

La Présidente du Conseil d'Administration



Corinne MASCALA